



Numéro de Révision: 004.1

Date de sortie: 10/14/2025

1. IDENTIFICATION

| | | | |
|---|---|----------------------|--------|
| Désignation de l'article: | LOCTITE MR 2000 CAN8OZEN known as 2000 Putty | Numéro IDH: | 235579 |
| Type de produit/utilisation recommandée: | Etanchéification | numéro d'item | 95724 |
| Restriction d'utilisation: | Non identifié | Région: | Canada |
| Raison sociale: | Votre contact: | | |
| Henkel Canada Corporation | Téléphone: +1 (905) 814-6511 | | |
| Meadowpine Boulevard 2515 | NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: | | |
| Mississauga, Ontario L5N 6C3 | MÉDECIN : Centre Anti-Poison | | |
| | 1-877-671-4608 (appel à frais virés) | | |
| | ou 1-303-592-1711 | | |
| | TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 | | |
| | 1-703-527-3887 (appel à frais virés) | | |
| | NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: | | |
| | MÉDECIN : Centre Anti-Poison | | |
| | 1-877-671-4608 (appel à frais virés) | | |
| | ou 1-303-592-1711 | | |
| | TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 | | |
| | 1-703-527-3887 (appel à frais virés) | | |
| | Internet: www.henkelna.com | | |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER:
 H302 - NOCIF EN CAS D'INGESTION.
 H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANÉE.
 H318 - PROVOQUE DE GRAVES LÉSIONS DES YEUX.

| CLASSE DE RISQUE | CATÉGORIE DE RISQUE |
|-------------------------------|---------------------|
| TOXICITÉ AIGUË ORAL, E.AUX.ES | 4 |
| IRRITATION CUTANÉE | 2 |
| LÉSIONS OCULAIRES GRAVES | 1 |

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

| | |
|----------------------|--|
| Prévention: | P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage. |
| Intervention: | P301+P312+P330 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau |

Numéro IDH: 235579

Nom du produit: LOCTITE MR 2000 CAN8OZEN known as 2000 Putty

Stockage:
Élimination:

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Non prescrit
P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Substances dangereuses | Numéro CAS | Poids %* |
|---|------------|----------|
| Steel | 65997-19-5 | 30 - 60 |
| Acide silicique, sel de potassium > 2,6 | 1312-76-1 | 30 - 60 |

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

| | |
|--|---|
| Inhalation: | Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. |
| Contact avec la peau: | Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation. |
| Contact avec les yeux: | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin. |
| Ingestion: | NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler un médecin. |
| Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé): | Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques. |
| Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire: | Non disponible |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|---|--|
| Moyen d'extinction approprié: | Ne brûlera pas. Utiliser les supports appropriés au matériel environnant. |
| Agents extincteurs inappropriés: | Non disponible |
| Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage. |
| Feu inhabituel ou risques d'explosion: | Non disponible |

Produit ou gaz issus de la combustion: Vapeurs irritantes.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement: Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.

Méthodes de nettoyage: Porter un équipement de protection personnelle approprié. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Racler le matériau renversé et placer dans un récipient fermé pour mise au rebut.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas goûter ou avaler. Bien laver avant manipulation.

Stockage: Pour un entreposage sans risque, entreposer entre 7.2 °C (45°F) et 35 °C (95°F)
Protéger du gel. Garder dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient bien fermé jusqu'à utilisation.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

| Substances dangereuses | ACGIH TLV | OSHA PEL | AIHA WEEL | Autre |
|------------------------|---|--|-----------|-------|
| Steel | 0.05 mg/m ³ TWA (en PbHAsO ₄) 5 mg/m ³ TWA (en Zr) 10 mg/m ³ STEL (en Zr) 0.02 mg/m ³ TWA (en Co) Fraction inhalable. (Sensibilisation respiratoire) (Sensibilisation cutanée) | 0.002 mg/m ³ STEL 0.0001 mg/m ³ OSHA_ACT 0.0002 mg/m ³ TWA 5 mg/m ³ PEL (en Zr) 0.005 mg/m ³ Ceiling 0.002 mg/m ³ TWA 0.025 mg/m ³ MAX. CONC 30 minutes | Rien | Rien |

Remarques sur la conception des installations techniques: Utiliser une ventilation par aspiration à la source s'il y a possibilité de dépasser les limites d'exposition aux microbes aérogènes établies.

Protection respiratoire: Utiliser un respirateur approuvé NIOSH si la ventilation est inadéquate.

Protection des yeux: Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles.

Protection de la peau: Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

| | |
|---|---|
| Etat physique: | Pâte |
| Couleur: | Argent |
| Odeur: | Inodore |
| Seuil de détection d'odeur: | Non disponible |
| Valeur pH: | Non applicable, Le produit est non soluble (dans l'eau) |
| Pression de vapeur: | Non disponible |
| Point / zone d'ébullition: | 99 °C (210.2 °F) |
| Point/domaine de fusion: | Non disponible |
| Densité/Densité relative:: | 1.54 |
| Densité de vapeur relative: | 0.6 |
| Point d'éclair: | Néant |
| Inflammable/Limites inférieures d'explosion: | Non disponible |
| Inflammable/Limites supérieures d'explosion: | Non disponible |
| Température d'auto-inflammation: | Non disponible |
| Inflammabilité: | Non applicable |
| Taux d'évaporation: | < 1 (Butylacétate = 1) |
| Solubilité: | Partiellement soluble |
| Coefficient de partage (value logarithmique):: | Non disponible |
| Teneur VOC: | Non disponible |
| Viscosité dynamique: | Non disponible |
| Viscosité cinématique: | Non disponible |
| Caractéristiques de la particule: | Non disponible |
| Température de décomposition: | Non disponible |

10. STABILITE ET REACTIVITE

| | |
|---|--|
| Stabilité: | Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation. |
| Réactions dangereuses: | Néant dans des conditions normales de traitement. |
| Produits de décomposition dangereux: | Vapeurs irritantes. |
| Produits incompatibles: | Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination. |
| Réactivité: | Non disponible |
| Conditions à éviter: | De l'hydrogène gazeux inflammable peut être produit par contact prolongé avec des métaux comme l'aluminium, l'étain, le plomb et le zinc, en milieu alcalin. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

| | |
|-------------------------------|---|
| Inhalation: | L'inhalation des vapeurs ou des buées de ce produit peut irriter le système respiratoire. |
| Contact avec la peau: | Entraîne une irritation de la peau. Démangeaisons. Le contact répété ou prolongé avec la peau peut entraîner des brûlures cutanées. |
| Contact avec les yeux: | Provoque des lésions oculaires graves. |
| Ingestion: | Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion. Les symptômes peuvent inclure un mal de gorge, une douleur abdominale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. Nocif en cas d'ingestion. |

| Substances dangereuses | LC50s et LD50s |
|---|--|
| Steel | Rien |
| Acide silicique, sel de potassium > 2,6 | CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 2.06 mg/l |

| Substances dangereuses | Effets immédiats sur la santé | Effets retardés sur la santé | Effets chroniques sur la santé |
|---|-------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| Steel | | | |
| Acide silicique, sel de potassium > 2,6 | Corrosif Irritant | | |

| Substances dangereuses | NTP cancérigène | IARC cancérigène | OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé) |
|---|--|-----------------------|--|
| Steel | Connu pour être cancérigène pour l'homme. Anticipation raisonnable d'être carcinogène humain Anticipation raisonnable d'être carcinogène humain | Groupe 1 Groupe 2B | Oui |
| Acide silicique, sel de potassium > 2,6 | Non | Non | Non |

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

| | |
|------------------------------------|----------------|
| Nom d'embarquement correct: | Non réglementé |
| Division: | Rien |
| Numéro d'identification: | Rien |
| Groupe d'emballage: | Rien |

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (beryllium compounds)
Division: 9
Numéro d'identification: UN 3082
Groupe d'emballage: III

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (beryllium compounds)
Division: 9
Numéro d'identification: UN 3082
Groupe d'emballage: III
Polluant marin: beryllium compounds

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: 4, 8, 11

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 10/14/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.